

**Décision portant nomination de la directrice comptable et financière
de la Caisse d'allocations familiales de Loir-et-Cher**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu l'article L.217.3 du Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu les articles R. 123-47-6, R. 123-47-10 et R. 217-9 du Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu le décret du 22 novembre 2017 (JO du 23 novembre 2017) portant nomination de Monsieur Vincent Mazauric en qualité de directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales ;
- Vu l'offre publiée sur la bourse des emplois de l'Ucanss relative à la vacance du poste de directeur comptable et financier de la Caisse d'allocations familiales de Loir-et-Cher ;
- Vu l'avis du Comité des carrières (article L 217-5 du code de la sécurité sociale) émis le 22 janvier 2021 ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de Loir-et-Cher, en date du 19 février 2021 ;

DECIDE

Article 1 : Madame Marie-Pierre DETCHEPARE, née le 15 octobre 1977 à OTTWEILER (Allemagne) (99), est nommée dans les fonctions de directrice comptable et financière de la Caisse d'allocations familiales de Loir-et-Cher.

Article 2 : La présente nomination prend effet à compter du 1^{er} juin 2021.

Article 3 : Cette décision sera publiée sur le site Caf.fr.

Fait à Paris, le **08 MARS 2021**


Vincent Mazauric